

Périgueux, le 26 avril 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Étude couplée de la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*) et du Silure glane (*Silurus glanis*) sur la rivière Dordogne

Le sous-préfet de Bergerac, pour faire suite aux récentes dégradations commises dans le cadre de la campagne de pêche expérimentale en cours du Silure glane et de la Lamproie sur la rivière Dordogne, a réuni les représentants des pêcheurs professionnels de la Dordogne, la fédération départementale des pêcheurs, l'établissement EPIDOR, les services de la DDT et de l'OFB ainsi que les forces de sécurité intérieure.

Le bassin Garonne-Dordogne est en effet le dernier système fluvio-estuarien qui abrite les 8 espèces de poissons migrateurs amphihalins d'Europe. Toutes ces espèces sont d'intérêt patrimonial mais leur état de conservation est aujourd'hui pour la plupart d'entre elles non satisfaisant, voire très inquiétant.

C'est le cas de la Lamproie marine dont la dégradation des populations a motivé la suspension de sa pêche depuis avril 2023. Cette espèce est soumise à de nombreuses pressions parmi lesquelles la présence d'obstacles à la migration, la dégradation de la qualité et de la quantité des habitats, les éclusées, la pêche ou encore la prédation.

Compte tenu de l'intérêt patrimonial de cette espèce, l'État est responsable de l'organisation de la politique de gestion de la Lamproie.

Ainsi, un plan de gestion a été élaboré par le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI), instance regroupant l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des poissons migrateurs. Ce plan prévoit, entre autres, d'améliorer la connaissance sur la Lamproie marine mais aussi d'apprécier l'impact du Silure glane et de réduire la pression de ce dernier sur les poissons migrateurs dans la limite de sites à enjeux préalablement identifiés.

C'est dans ce cadre d'action et sur le fondement de l'article L.436-9 du Code de l'environnement que l'arrêté inter-préfectoral du 27 mars 2024 a autorisé l'établissement EPIDOR à réaliser des pêches expérimentales sur les espèces Lamproie marine et Silure glane sur la rivière Dordogne.

Cette pêche expérimentale vise à tester jusqu'au 5 juillet 2024 :

- Les possibilités de capture de la Lamproie sur 3 sites identifiés en Gironde et en Dordogne afin d'évaluer le nombre d'individus remontant la rivière entre la zone d'influence de la marée à Pessac-sur-Dordogne et le barrage de Bergerac ;
- La poursuite des pêches expérimentales du Silure sur des sites à enjeux de la rivière Dordogne pour les migrateurs, afin d'évaluer les effets induits sur les espèces migratrices.

Un rapport complet sera soumis par EPIDOR aux membres du comité de pilotage à la fin des opérations.

Cette étude couplée Lamproie/Silure s'inscrit dans un travail de suivi scientifique rigoureux et partagé visant à enrichir les connaissances sur ces espèces.

Quiconque serait amené à s'opposer ou à faire obstacle, de quelque manière que ce soit, au bon déroulement du présent arrêté se rendrait coupable du délit d'entrave à l'exécution d'un arrêté préfectoral et serait passible de poursuite pénale. Toutes informations utiles peuvent à cet effet être communiquées aux forces de sécurité en composant le 17.

Le préfet de la Dordogne condamne fermement les récents actes de vandalisme visant à entraver la poursuite de cette pêche scientifique et expérimentale.

